



emmaüs  
angers

PROVOCATEURS DE CHANGEMENT

# CA

## Jeudi 28 avril 2022

Sous réserve d'approbation par le prochain CA

**Présents :** Gilles ALLAIRE, François CATHELAIN, Jean-Paul GALLOT, Hélène HUET, Jean-Marc LEGRAND, Josette MANTELLI, Michel NICKERESON, Sébastien OLIVRO, Michèle PLAY, Rémy ROBERT, Patrice TROTEL, Françoise VIAULT

**Observateurs :** Hicham BEN EL CAID, Marc COPIN, Landry FODJO, Claire LE FLECHER, Gezim MEHAJ, Hassane MOUCKTAR

**Intervenante sociale :** Laurence GRAVOUEILLE

**Responsables :** Madeline PEROT

**Excusés :** Josette PEPION, André THENIE (pouvoir à Jean-Paul)

**Absents :** Oumar DIA, Pauline THOMAS

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du CA du 17 mars 2022

Bilan sur les actions à conduire :

- Rapport de la commission communication à finaliser pour l'AG

- Josette PEPION souhaite mettre fin à son mandat d'administrateur, le CA remercie son implication depuis plusieurs années.

### Décisions prises :

- La CA arrête le résultat de l'association à la somme de 170 087 € et proposera à l'Assemblée générale l'affectation en fonds associatif.

- La CA approuve l'abandon de la cotisation couple et ne retient que la cotisation individuelle de 10 € pour adhérer à l'association.

- Le rapport financier 2021, le budget prévisionnel 2022, le projet de règlement budgétaire et financier seront soumis à l'approbation lors de l'Assemblée générale.

- Le CA valide la fiche de poste encadrant technique maraîchage. POUR :12 voix, ABSTENTION : 1

- La CA autorise les co-présidents à signer la convention avec l'école des Beaux-Arts d'Angers et Florence HAMON, artiste plasticienne.

- La CA autorise les co-présidents à signer les différents avenants pour les lots VRD, couverture acier, menuiseries, électricité, plomberie-chauffage-ventilation, alarmes et pour l'espace chantier 1 (auvent longeant l'ouest de la salle de vente 1) : lots VRD, gros œuvre, charpente et couverture acier

- La CA autorise les co-présidents à signer la nouvelle convention pour le label-Emmaüs.

### Compagnes et compagnons

**Effectifs :** 60 personnes sont accueillies dont 1 enfant. La remorque de l'Espoir accueille 5 personnes 3 adultes et 2 adolescents

**Règles d'accueil :** Il est rappelé qu'à la communauté d'Angers l'accueil est inconditionnel mais il doit se faire dans de bonnes conditions, avec un accompagnement et surtout qu'il est réfléchi et décidé en équipe sous la décision du ou des responsables permanents.

**Participations aux formations :**

- « Gestion des conflits » (Le Sauloup) : 4 compagnons

- « Gestes et postures au travail » (Paris) : 3 compagnons

- « Habilitation électrique » (Dijon) : 3 compagnons

**Régularisation :** 2 dossiers ont été renouvelés pour vie privée vie familiale dont 1 renouvelé pour 2 ans. 1 régularisation avec la loi Emmaüs mais en attente d'information sur le titre de séjour et sa durée.

## Vie Communautaire

### ❖ Finances

#### • Rapport financier 2021

Madame BOSSE du cabinet TGS est venue présenter les comptes annuels 2021 en vue de l'Assemblée Générale du 19 mai. (Powerpoint en pièce jointe). L'année écoulée marque un retour à un exercice excédentaire (170 000 €), supérieur à celui de 2019 (114 000 €). Il est rappelé que l'année 2020 avait été déficitaire en raison de la crise sanitaire (perte de 133 000 €).

Les produits issus de la vente sont équivalents à 2019 (1 632 000 € contre 1 634 000 € en 2019) avec cependant une répartition différente (baisse des ventes sur St Jean et hausse sur St Serge).

Les charges ont été maîtrisées : celles liées aux compagnons (1/3) et au personnel sont stables et celles liées à l'activité sont en baisse. Le poste énergie a progressé.

En conclusion, le résultat de l'année est très satisfaisant, permettant de renflouer les fonds propres (trésorerie de 4 à 5 mois de fonctionnement) et envisager la poursuite des investissements.

Mme BOSSE demande la validation des comptes annuels 2021 et la proposition à l'AG de l'affectation du résultat en fonds associatif.

**La CA arrête le résultat de l'association à la somme de 170 087 € et proposera à l'Assemblée générale l'affectation en fonds associatif**

#### • Budget prévisionnel 2022

Ce budget prévisionnel a été approuvé en CA du 16 décembre sera certainement amené à être ajusté après un point sur les recettes et les dépenses en septembre. Le résultat net de l'exercice 2022 a été estimé à 103 600 €.

Mise en garde des équilibres financiers pour les années à venir en particulier pour 2023 et 2024 avec les remboursements d'emprunts plus élevés (de 58 000 €/an à 128 000 €/ an, la poursuite de l'activité maraîchère sans aide, le forfait du 3<sup>ème</sup> responsable.

#### • Pistes de réflexion

Plusieurs lois ont été votées dont il faudra tenir compte :

- Possibilité de conserver tout ou une partie de l'excédent non dépensé d'une subvention, cette loi vise à améliorer la trésorerie des associations :

- Signature d'un contrat d'engagement républicain lors d'une demande de subvention, les associations ou fondations, qui demandent une subvention publique, devront s'engager à respecter le caractère laïque et les principes de la République (égalité femme-homme, dignité humaine, fraternité...) dans un "**contrat d'engagement républicain**". Si elles violent cette obligation, la subvention devra être remboursée. Le respect du contrat devient une condition pour l'obtention d'un agrément ou la reconnaissance d'utilité publique.

- La protection des données personnelles (RGPD) : il est demandé la désignation d'un référent délégué à la protection des données.

#### • Projet de règlement budgétaire et financier

Suite au travail sur la gouvernance avec le cabinet Aviso, une réflexion a été engagée sur la répartition des responsabilités entre les instances de l'association, les co-responsables, les salariés, les compagnons et amis. La commission des finances soumettra à l'AG un règlement budgétaire et financier. Sont abordés différents articles portant sur le budget prévisionnel, l'organisation financière et comptable, la tenue de la comptabilité, le contrôle des comptes, l'engagement et paiement des dépenses, les règles d'achat et le respect des dons.

#### • Le montant de la cotisation 2022

Le montant de l'adhésion individuelle est maintenu à 10 €. Cependant pour des raisons pratiques de tenue de fichier des adhérents, la cotisation de couple est abandonnée.

**La CA approuve l'abandon de la cotisation couple et ne retient que la cotisation individuelle de 10 € pour adhérer à l'association.**

### ❖ Point RH

Le comité de pilotage Graine d'Emmaüs a réfléchi et élaboré une nouvelle fiche de poste pour le nouvel encadrant technique maraîchage. Hassane et les bénévoles ne conçoivent pas l'activité sans un salarié en CDD.

La CA valide la fiche de poste encadrant technique maraîchage. POUR :12 voix, ABSTENTION : 1

### ❖ 3<sup>ème</sup> responsable à la communauté

L'arrêt de maladie d'Oumar a été prolongé jusqu'au 8 mai à minima. Son retour à la communauté est une interrogation.

Alexis JACQUOT, pressenti pour devenir le troisième co-responsable, a refusé le poste. Il souhaitait intégrer une communauté avec une équipe constituée.

Une nouvelle piste : Jean-Michel HOUEBINE, actuellement responsable itinérant rencontrera les co-présidents le 13 mai. Cependant, si le poste lui convient, il ne pourrait intégrer qu'en septembre.

### ❖ Préparation de la journée du 19 mai

#### • Les différents rapports

Le rapport 2021 comprenant le rapport moral, l'accueil et l'accompagnement, l'activité économique, les finances, l'espace de vente St Serge, la commission bénévolat et la commission solidarité, le Groupe de travail Investissement et Graine d'Emmaüs financier a été rédigé et sera envoyé début mai aux adhérents.

#### • Renouvellement du CA

Les élus rééligibles : Hélène HUET, Jean-Marc LEGRAND, Sébastien OLIVRO, Michèle PLAY (ne se représente pas)

Les candidats à ce jour : Marc COPIN, Claire DE FLECHER

Les observateurs à ce jour : Hicham BEN EL CAID, Landry FODJO, Gezim MEHAJ, Hassane MOUCKTAR  
Pauline THOMAS (abandon)

#### • Le déroulement de la journée

Il sera retravaillé au prochain Bureau, le 5 mai.

### ❖ Projet de requalification et extension du site

#### • Retour sur les visites de chantier

Deux visites ont été organisées par l'architecte, François TERRIEN : une dans le cadre de l'association Novabuild (entreprises du bâtiment engagées dans le développement durable) et l'autre pour présenter le chantier au maire de Saint-Léger-de-Linières et à son conseil municipal. Une douzaine de personnes a découvert l'avancée des travaux dont la maire déléguée de Saint-Jean-de-Linières.

Une visite du chantier sera prévue lors des 40 ans dans l'après-midi pour ceux qui le souhaitent.

#### • Convention avec l'École des Beaux-Arts d'Angers

L'école supérieure d'art et de design et l'artiste Florence HAMON souhaitent établir un partenariat artistique pour réaménager la salle des ventes du site dans un esprit contemporain entre le 16 mai et 26 juin. L'artiste sera rémunérée par l'Esad Talm d'Angers (2 500€), l'association accueillera en résidence l'artiste et les œuvres réalisées seront la propriété d'Emmaüs.

La CA autorise les co-présidents à signer la convention avec l'école des Beaux-Arts d'Angers et Florence HAMON, artiste plasticienne

#### • Adaptations financières

Quelques adaptations financières sont nécessaires et nécessitent des avenants avec cinq entreprises :

- l'entreprise Durand pour le lot 1 VRD,
- l'entreprise Batitech pour le lot 5 couverture acier,
- l'entreprise Gay pour le lot 7 menuiseries,
- l'entreprise Fouqueron pour le lot 11 électricité,
- l'entreprise Hervé Thermique pour le lot 12 plomberie-chauffage-ventilation

il est demandé au conseil d'administration d'autoriser les co-présidents :

- à signer un avenant de 480 € HT avec l'entreprise Durand pour le lot 1 VRD,

- à signer un avenant de - 2 304,86 € HT avec l'entreprise Batitech pour le lot 5 couverture acier,
- à signer un avenant de 1 462,20 € HT avec l'entreprise Gay pour le lot 7 menuiseries,
- à signer un avenant de 1 851,39 € HT avec l'entreprise Hervé Thermique pour le lot 12 plomberie-chauffage-ventilation,
- à signer un avenant de -3 500 € HT avec l'entreprise Fouqueron pour le lot 11 électricité,
- à retenir le devis de l'entreprise Tertrais d'un montant HT de 4 483 € pour le renouvellement de la centrale d'alarme, le rééquilibrage des détecteurs existants et la mise en place des équipements d'alarme nécessaires dans les salles de vente et les futurs ateliers,
- à signer les avenants suivants pour la réalisation de l'espace chantier 1 :
  - o avenant de 4 122,40 € HT avec l'entreprise Durand pour le lot 1 VRD,
  - o avenant de 12 666 € HT avec l'entreprise Sombat pour le lot 2 gros œuvre,
  - o avenant de 16 764,73 € HT avec l'entreprise Rousseau pour le lot 3 charpente,
  - o avenant de 16 627,37 € HT avec l'entreprise Batitech pour le lot 5 couverture acier.

La CA autorise les co-présidents à signer les différents avenants pour les lots VRD, couverture acier, menuiseries, électricité, plomberie-chauffage-ventilation, alarmes et pour l'espace chantier 1 (auvent longeant l'ouest de la salle de vente 1) : lots VRD, gros œuvre, charpente et couverture acier

### ❖ Sécurisation St Serge

Pour sécuriser le site, un devis pour la réfection de la clôture a été reçu. Le propriétaire refuse de prendre en charge les travaux. Une réparation en interne sera effectuée.

Réflexion en cours sur l'installation d'une alarme ou la sécurisation de la porte des dons comme les portes d'entrée de la salle 1 à St Jean.

### ❖ Nouveau contrat pour le Label-Emmaüs

Un nouveau contrat Label-Emmaüs nécessite une signature des co-présidents. Pas de changement majeur au niveau du fonctionnement.

La CA autorise les co-présidents à signer le nouveau contrat pour le label-Emmaüs.

### ❖ Retour sur les Assises de régions Emmaüs

Ces Assises à Sète ont révélé que toutes les communautés ont les mêmes soucis : le recrutement des bénévoles et des responsables de communauté. Un temps d'information sur la désobéissance civile. Gilles et Sébastien font un retour positif de ces deux jours.

### ❖ Retour sur la formation « Gestion des conflits »

Le 12 et 13 avril se déroulait la première partie de la formation avec un intervenant de qualité. Cette première session portait sur la communication non violente. La deuxième partie du stage va avoir lieu les 3 et 4 mai prochain.

### ❖ Retour sur la réunion « gouvernance »

La réunion a eu lieu le 26 avril. À partir de la feuille de route de l'année dernière, il a été relevé ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire.

## Dates :

- **Mardi 3 et mercredi 4 mai** : deuxième partie de la formation « Gestion des conflits »
- **Mardi 3 mai** : Réunion CPU prison à la communauté avec une visite du site prévue à 14h
- **Jeudi 12 mai : collège des compagnons régions à Bordeaux** : Inscriptions en cours, Gezim et Gilles participeront.
- **Du 9 au 13 mai** : Assemblée Mondiale d'Emmaüs en Uruguay : La communauté ne sera pas représentée.
- **Jeudi 2 et vendredi 3 juin : AG d'Emmaüs France à Tours** : Inscriptions avant le 29 avril, Sébastien et François participeront.

- **Mercredi 22 juin : AG UACE**

**Prochain CA : 19 mai 2022**

### Relevé des actions à conduire

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?
Demander à Josette PEPION d'envoyer un mail pour confirmer sa démission du CA	Hélène	Semaine prochaine
Préparer un tableau avec la répartition des postes de travail avec le nombre de compagnons concernés	Madeline	Pour le prochain CA
Rencontre des amis pour la signature de la charte	Co-présidents	Au plus vite
Lister les compagnons et bénévoles concernés par le nouvel aménagement des salles de vente	Madeline	Pour le prochain Bureau
Envoi des documents sur la rencontre ACE-régions aux membres du CA	François et Céline	Pour le prochain CA